Lycée Polyvalent Ferdinand BUISSON
VOIRON

Secrétariat élèves / C. Gros Balthazard

Voiron, le 22/05/2023

# TRANSPORT SCOLAIRE : MODALITES D'INSCRIPTION

## I – Vous êtes domiciliés dans une commune du Pays Voironnais :

BILIEU – CHARANCIEU – CHARAVINES – CHARNECLES – CHIRENS – COUBLEVIE – LA BATIE DIVISIN – LA BUISSE – LA MURETTE – LE PIN – MASSIEU – MERLAS – MOIRANS – MONTFERRAT – PALADRU – POMMIERS LA PLACETTE – REAUMONT – RIVES – ST AUPRE – ST BLAISE DU BUIS – ST BUEIL – ST CASSIEN – ST ETIENNE DE CROSSEY – ST GEOIRE EN VALDAINE – ST JEAN DE MOIRANS -- ST JULIEN DE RATZ – ST NICOLAS DE MACHERIN – ST SULPICE DES RIVOIRES – TULLINS – VELANNE – VOIRON – VOISSANT – VOREPPE – VOUREY.

**Site pays voironnais : paysvoironnias.com/service mobilité/transport scolaire/démarche à effectuer**

- **Jeune moins de 26 ans qui a déjà une carte Oura**

**Où acheter le titre de transport *(se munir de sa carte d'identité) :***

- A l'agence de mobilité de voiron - 4 avenue des frères Tardy 38500 VOIRON,
- A la borne automatique devant la gare,
- Par internet (www.paysvoironnais.com / se déplacer) avant le 1er achat se rendre à la gare routière pour avoir les codes d'accès. Il faut compter 72 heures pour que la carte Oura soit mise à jour.
- Dans les points de vente du réseau du Pays Voironnais

**Montant de l'abonnement en fonction du quotient familial :**

- Joindre un justificatif de la CAF ou de la MSA
- **Pour les personnes non allocataires CAF ou MSA : joindre une copie du dernier avis d'imposition et une copie du livret de famille.**

- **Jeune moins de 26 ans qui n'a pas de carte Oura**

**La carte Oura est payante 5€ valable pour 5 ans : joindre un chèque à l'ordre de la « régie transport » et une photo d'identité**

- **Se rendre à l'agence mobilité située 4 avenue des Frères Tardy à Voiron**
  Apporter une pièce d'identité, une photo, un justificatif de quotient familial, vous aurez votre carte Oura et pourrez acheter votre abonnement mensuel ou annuel.

- **Elèves qui prennent le train**

**S'adresser directement, à partir du mois de juin en Agence Mobilité située 4 Avenue des Frères Tardy à Voiron, pour retirer les formulaires.**
**Une fois les formulaires complétés, les rapporter le jour de la chaine d'inscription pour visa de l'établissement et au plus tard avant le 07 juillet 2023** afin que les demandes puissent être traitées par le Pays Voironnais**.** Une participation forfaitaire calculée en fonction du quotient familial (QF) sera demandée aux familles.
***Le dossier complet est renvoyé par le lycée au service transport du pays voironnais et le feuillet 6 est remis à l'élève.***

- **La bourse de transport**

Elle est attribuée en cas d'absence de transport sous réserve d'une distance minimale de 3 km (distance aller simple par le plus court chemin). Dossier spécifique à compléter ***(disponible au secrétariat des élèves)***
Rapporter le dossier complété au Lycée **avant le 07/07/2023** qui l'envoie au Pays Voironnais (joindre un justificatif de domicile et un RIB)

**Après le 7 juillet toutes les démarches seront à effectuer par les familles directement à l'agence de mobilité de Voiron.**

# NOUVEAUTE

## II - Si vous êtes domiciliés dans une commune de l'Isère, hors pays voironnais

Modification pour l'inscription au transport scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024, la Région Auvergne Rhône Alpes, prend le relais pour les demandes d'inscriptions

**Les familles doivent faire leur demande du 30 mai au 19 juillet 2023**

**site : www.laregionvoustransporte/fr - rubrique transport scolaire / isère**

**Toute inscription effectuée après le 19 juillet 2023 sera majorée de 30€**

Les dossiers seront étudiés par l'antenne régionale des transports urbains et scolaires de l'Isère. Pour toutes questions des usagers :

Téléphone : 04 26 73 38 38

Courriel : transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr

Le secrétariat des élèves